

2022-01-28

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

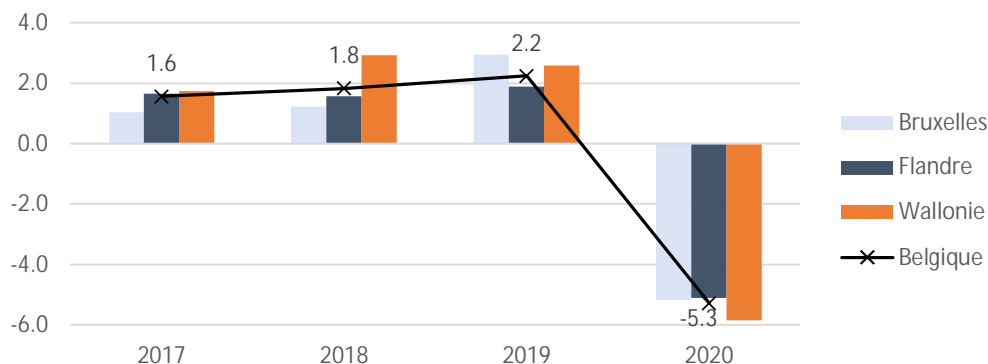
Liens: [Infographies](#) [Publication](#) [NBB.Stat](#) [Information générale](#)

2020: Recul historique de l'activité économique dans les trois régions du pays

Environ un tiers de la contraction de la valeur ajoutée en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie est imputable au recul des activités de commerce et de l'Horeca

En 2020¹, l'activité économique² en Wallonie a été davantage touchée par la crise sanitaire que dans les deux autres régions. Elle y a chuté de -5,8 %, contre -5,1 % en Flandre et -5,2 % à Bruxelles. Pratiquement toutes les branches ont contribué à la contraction de l'activité économique au niveau régional. Conséquence directe des mesures de restriction prises pour lutter contre la propagation de la pandémie, celles du commerce, et de l'Horeca expliquent environ un tiers de la perte globale d'activité dans les trois régions, conséquence directe des mesures de restriction prises pour lutter contre la propagation de la pandémie. La contribution de ces branches au recul de l'activité a été de -1,8 point de pourcentage en Flandre et Wallonie et de -1,7 point de pourcentage à Bruxelles. Dans les trois régions, les services administratifs et de soutien, les soins de santé ainsi que les transports et l'entreposage ont également été à l'origine de près d'un tiers de la baisse, avec une contribution négative de -1,8 point de pourcentage en Wallonie et en Flandre et de -1,4 point de pourcentage à Bruxelles.

EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE PAR RÉGION (%)



Source : ICN

À **Bruxelles**, compte tenu de la place prépondérante qu'y occupent les activités financières et d'assurance, cette branche a contribué de manière particulièrement importante à la baisse de l'activité économique (-0,8 point de pourcentage). En revanche, la branche de l'administration publique a enregistré une contribution légèrement positive (+0,2 point de pourcentage).

En **Flandre**, les branches de l'industrie chimique, de l'énergie et celle de l'administration publique figurent parmi celles qui ont le plus contribué positivement à la croissance.

En **Wallonie**, la construction a sensiblement pesé (-0,4 point de pourcentage) sur la contraction de l'activité économique régionale, au contraire de l'industrie pharmaceutique qui y a contribué positivement (+0,3 point de pourcentage).

¹ Les chiffres pour l'année 2020 sont estimés selon la méthode dite « provisoire ». Les chiffres pour les années antérieures sont estimés selon la méthode dite « définitive ».

² Mesurée sur la base de la valeur ajoutée brute aux prix de base en volume.

BRANCHES D'ACTIVITÉ AYANT LA PLUS FORTE INCIDENCE SUR L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE PAR RÉGION, EN 2020

(contribution à l'évolution en point de pourcentage)

Branche d'activité (A38)	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Industrie chimique (CE)	0,0	0,2	0,0
Industrie pharmaceutique (CF)	0,0	0,0	0,3
Production et distribution d'énergie (DD)	0,1	0,1	0,1
Construction (FF)	-0,2	-0,2	-0,4
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles (GG)	-0,7	-0,9	-1,0
Transports et entreposage (HH)	-0,3	-0,5	-0,4
Hébergement et restauration (II)	-1,0	-0,9	-0,8
Activités financières et d'assurance (KK)	-0,8	-0,1	-0,2
Activités administratives et de support (NN)	-0,6	-0,7	-0,6
Administration publique (OO)	0,2	0,1	0,1
Enseignement (PP)	-0,1	-0,2	-0,3
Activités pour la santé humaine (QA)	-0,5	-0,6	-0,8
Croissance totale de l'activité économique	-5,2	-5,1	-5,8

Source : ICN

L'emploi a mieux résisté en Flandre qu'à Bruxelles et en Wallonie

En 2020¹, l'évolution de l'emploi total dans les trois régions a subi un net ralentissement par rapport à l'année précédente, à l'instar de celui observé à l'échelle du royaume (-1,6 point de pourcentage).

Les évolutions régionales, bien que proches, sont cependant contrastées. En **Flandre**, l'emploi a mieux résisté que dans les deux autres régions. Il y a progressé de 5 600 personnes (+0,2 %), tandis qu'il a diminué de 3 400 personnes en **Wallonie** (-0,3 %) et de 3 000 personnes à **Bruxelles** (-0,4 %). La meilleure performance de l'emploi total en Flandre s'explique, d'une part, par une croissance plus vigoureuse de l'emploi indépendant (+2,3 %, contre +1,1 % et +0,7 % à Bruxelles et en Wallonie respectivement) et, d'autre part, par un recul plus modéré de l'emploi salarié (-0,3 %, contre -0,6 % et -0,5 % à Bruxelles et en Wallonie).

Dans les trois régions, le recul net de l'emploi salarié s'est concentré dans quelques branches. Les pertes ont été les plus importantes dans la branche de l'Horeca et celle des services de soutien aux entreprises. Ces pertes s'expliquent notamment par la cessation ou le non-renouvellement des contrats temporaires auxquels ces branches ont typiquement recours. Dans les autres branches, le recul du nombre de salariés est resté limité comme dans l'industrie manufacturière et les autres activités de services. Il a même progressé dans certaines branches telles que les autres services aux entreprises, l'enseignement, les soins de santé ou l'action sociale.

BRANCHES D'ACTIVITÉ AYANT LA PLUS FORTE INCIDENCE SUR L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR RÉGION, EN 2020

(contribution à l'évolution en point de pourcentage)

Branche d'activité (A38)	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (GG)	-0,1	0,0	-0,1
Hébergement et restauration (II)	-0,4	-0,3	-0,2
Activités financières et d'assurance	-0,2	0,0	-0,1
Autres services aux entreprises : activités juridiques, comptables, de gestion... (MA)	0,1	0,2	0,1
Activités de services administratifs et de soutien (NN)	-0,5	-0,7	-0,5
Enseignement (PP)	0,2	0,1	0,1
Activités pour la santé humaine (QA)	0,1	0,1	0,1
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement (QB)	0,1	0,1	0,1
Croissance totale de l'emploi salarié (%)	-0,6	-0,3	-0,5
<i>dont : Contribution du secteur public</i>	<i>0,4</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>
<i>Contribution du secteur privé</i>	<i>-1,0</i>	<i>-0,4</i>	<i>-0,6</i>

Source : ICN

¹ Les chiffres pour l'année 2020 sont estimés selon la méthode dite « provisoire ». Les chiffres pour les années antérieures sont estimés selon la méthode dite « définitive ».

Le tableau ci-dessous présente les statistiques des comptes régionaux concernant l'activité économique et l'emploi des trois dernières années disponibles. Toutes les variables des comptes régionaux ventilées par lieu de travail (y compris le volume de travail, les heures travaillées par les salariés/indépendants, la rémunération des salariés et la formation brute de capital fixe) sont disponibles à partir de l'année 2003 sur le site internet de la Banque, en consultant la base de données statistiques NBB.Stat. Les variables des comptes régionaux ventilées par lieu de domicile (compte des ménages et dépenses de consommation finale par secteur) sont également disponibles sur le portail NBB.Stat, à partir de l'année 1995/1999.

VARIABLES-CLÉS DES COMPTES RÉGIONAUX PAR LIEU DE TRAVAIL³

	En chiffres absolus (millions d'euros ou nombre de personnes)	Part de chaque région dans le Royaume (%)	Evolution par rapport à l'année précédente (%)			Taux de croissance annuel moyen
			2018	2019	2020	
Valeur ajoutée brute en volume (année de référence 2015) - Croissance économique						
Bruxelles	73.847,6	18,5	1,2	2,9	-5,2	0,3
Flandre	231.474,5	58,1	1,6	1,9	-5,1	1,1
Wallonie	92.909,4	23,3	2,9	2,6	-5,8	0,7
Royaume	398.454,6	100,0	1,8	2,2	-5,3	0,8
Valeur ajoutée brute à prix courants						
Bruxelles	78.188,1	18,3	2,3	4,1	-3,8	2,0
Flandre	248.905,7	58,3	3,1	3,8	-4,0	2,5
Wallonie	99.559,2	23,3	4,6	4,6	-4,1	2,2
Royaume	426.900,0	100,0	3,3	4,1	-4,0	2,4
Emploi total (nombre de personnes)						
Bruxelles	713.533,0	14,6	0,7	1,2	-0,4	0,5
Flandre	2.878.877,0	58,8	1,7	1,9	0,2	1,0
Wallonie	1.300.349,0	26,6	1,3	1,2	-0,3	0,7
Royaume	4.895.228,0	100,0	1,5	1,6	0,0	0,9
Nombre de salariés						
Bruxelles	629.232,0	15,4	0,5	1,1	-0,6	0,2
Flandre	2.375.634,0	58,3	1,7	1,8	-0,3	0,9
Wallonie	1.069.168,0	26,2	1,3	1,4	-0,5	0,7
Royaume	4.076.503,0	100,0	1,4	1,6	-0,4	0,8
Nombre d'indépendants						
Bruxelles	84.301,0	10,3	2,4	1,7	1,1	2,3
Flandre	503.243,0	61,5	1,8	2,4	2,3	1,4
Wallonie	231.181,0	28,2	1,1	0,5	0,7	0,9
Royaume	818.725,0	100,0	1,7	1,8	1,7	1,3

Source : ICN

³ La différence entre les chiffres pour la Belgique et la somme des trois régions est imputable à l'unité extrarégionale.